



Schweizerische Musikforschende Gesellschaft
Société Suisse de Musicologie
Società Svizzera di Musicologia

Procès-verbal de la 98^e assemblée générale du 05.12.2017
Lucerne, Süesswinkel 8, Liedertafelstube

Début de l'assemblée générale à 17 h 30

Personnes présentes: Felix Diergarten, Stefanie Stadler Elmer, Annina Schnyder, Christoph Ballmer, Olivier Senn, Marcello Sorce Keller, Alejandro Nunez Allauca, Christa Markovits, Michael Matter, Katrin Spelinova, Jürg Huber, Kurt Jakob Rüetschi, Brigitte Rentsch, Katharina Thalmann

Personnes excusées: Marc Andreae, Irène Minder-Jeanneret, Dominik Sackmann, Patrick Montan-Missirlian, David Koch, René Perler, Thomas Gartmann, Veronika Gutmann, Martin Kirnbauer, Christelle Cazaux-Kowalski, Nathalie Padlina, Heidi Bossard-Borner, Rudolf Bossard, Adriano Giardina, Edith Keller, Heinrich Aerni, Michael Meyer, Antonio Baldassarre, Luca Zoppelli, Anatina Kull

Ordre du jour

1. Accueil
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance du 27 octobre 2016 à Berne
4. Rapport annuel de la présidente
5. Comptes annuels 2016
6. Elections
7. Dictionnaire de la musique en Suisse
8. Prix Handschin 2018
9. ASSH: propositions de conférences, publications et événements
10. Divers

1. Accueil

C. U. souhaite la bienvenue aux personnes présentes à la Liedertafelstube, au cœur de l'histoire de la musique en Suisse, et les remercie de leur participation à la 98^e édition de l'assemblée générale. Elle attire l'attention sur le fait que notre société s'achemine vers la centième édition de son assemblée et se réjouit vivement de ce prochain anniversaire. La présidente ajoute qu'étant donné le nombre assez réduit de participants à la présente séance, nous aurions le temps de discuter des demandes et souhaits personnels des membres.

2. Approbation de l'ordre du jour

La liste des points à l'ordre du jour est approuvée à l'unanimité. C. U. attire l'attention sur la liste de présence qui circule et prie chacun de bien vouloir inscrire son nom.

3. Procès-verbal de la séance du 27 octobre 2016 à Berne

Le procès-verbal n'a pas été envoyé par voie postale; il pouvait être téléchargé depuis le site Internet. Lors de la prochaine assemblée générale, nous protégerons les documents de séance au moyen d'un mot de passe afin de professionnaliser le processus et d'éviter que n'importe qui puisse télécharger les documents.

C. U. souligne que les personnes préférant recevoir une version papier du procès-verbal peuvent contacter le secrétariat à ce sujet.

4. Rapport annuel de la présidente

C. U. explique que toutes les manifestations passées figurent sur notre site Internet. Ne souhaitant pas s'appropriier les mérites revenant à d'autres, elle invite les représentantes et représentants des sections à rendre compte eux-mêmes des manifestations qu'ils ont organisées.

En tant que présidente de la section de Berne, C. U. évoque les deux grands congrès «Branding Western Music» et «Tosca».

Felix Diergarten souhaite la bienvenue à la nouvelle membre du comité de la section de Lucerne, Katharina Thalmann.

5. Comptes annuels 2016

Le trésorier Christoph Ballmer présente les comptes annuels et donne une vue d'ensemble du bilan et du compte de résultat.

Les fonds propres de notre société ont légèrement augmenté par rapport à la fin 2015 en raison d'une meilleure ponctualité des paiements de la part des sections. Certaines sections avaient en effet encore des versements complémentaires en souffrance. En 2016, nous avons par ailleurs prélevé 30 000 francs sur le legs. La suspension du prix Glaréan nous a permis d'épargner un peu le legs.

Stephanie Stadler Elmer demande dans quel but le legs Marta Walter a été créé à l'origine. Le souhait de la défunte était que les fonds issus de la succession soient consacrés à des activités liées à l'édition musicale et à son histoire. Le legs Marta Walter garantit par exemple la participation de la Suisse au RILM.

C. U. attire l'attention sur le rapport de révision, pour lequel décharge est donnée au comité.

6. Elections

La présidente annonce la tenue d'élections cette année. Pio Pellizzari se retirant du comité central, Giuliano Castellani, qui travaille également à la Fonoteca Nazionale, est proposé pour le remplacer. Giuliano Castellani est élu à l'unanimité au comité central.

Les autres membres du comité et la présidente sont réélus en bloc par l'assemblée. C. U. déplore le fait qu'elle soit actuellement la seule femme au sein du comité.

7. Dictionnaire de la musique en Suisse

C. U. fait le point sur les étapes franchies dans le cadre du projet «Dictionnaire de la musique en Suisse». Après l'atelier organisé à Fribourg en 2014, quatre congrès ont été réalisés en 2015 pour les 100 ans de la SSM. Le groupe de travail a été forcé de constater qu'il est plus long que prévu initialement de réunir suffisamment de financements externes. C'est pourquoi le groupe de travail a lancé un projet-pilote à l'université de Berne. Pour l'instant, des stagiaires ont numérisé l'intégralité du dictionnaire de la musique en Suisse et une base de données FileMaker a été constituée. Cette base de données doit être publiée en ligne dès que possible afin de susciter l'intérêt des fondations et des offices cantonaux de la culture.

C. U. invite toutes les personnes intéressées à prendre part au groupe de travail, qui rassemble actuellement Stephanie Stadler Elmer, Irène Minder-Jeanneret, Stefano Kunz (président du Conseil suisse de la musique), Marco Jorio (ancien rédacteur en chef du DHS) et Henry Hope.

8. Prix Handschin 2018

Notre prix destiné aux jeunes chercheurs sera à nouveau décerné l'an prochain. Dora Kiss et Angela Fiore sont les deux dernières lauréates de ce prix. La dotation doit permettre par exemple aux jeunes chercheurs de pouvoir imprimer leur thèse. Le comité de la société centrale constitue le jury du Prix Handschin, ce qui donne lieu à des débats récurrents sur sa partialité.

Les personnes présentes donnent leur accord pour que l'annonce du prix soit formulée dans les mêmes termes qu'il y a deux ans.

9. ASSH: propositions de conférences, publications et événements

C. U. rappelle aux participants, comme chaque année, que les demandes adressées à l'ASSH sont relativement simples à formuler mais qu'il faut s'y prendre très longtemps à l'avance. Les publications doivent faire l'objet d'une décision du comité ainsi que d'une offre. Les demandes de conférences peuvent être déposées jusqu'à fin février 2018 auprès de C. U. Elles doivent contenir une description des intervenants et des thèmes envisagés. Les résultats/décisions seront disponibles en juin.

10. Divers

Personne ne prend la parole. C. U. remercie les personnes présentes pour cette assemblée constructive et pour leur attention.

C. U. clôture l'assemblée à 18 h 20.